

Les immatriculations en 2003

Les immatriculations des équidés nés en 2003 sont globalement un peu plus élevées que l'an dernier à la même période. Avec 52 178 enregistrements de produits issus de la monte publique (hors chevaux d'origine non constatée), à la date du 29/06/04, on constate une augmentation d'environ 1 200 immatriculations. D'autre part, des modifications importantes apparaissent dans les répartitions des données.

Ces changements sont directement liés à l'application de l'arrêté du 23 octobre 2001 concernant les races et appellations des équidés. Les effets en sont les suivants à partir de la monte 2002 et dès 2003 pour les naissances régulièrement déclarées :

■ tout produit issu d'une jument ou

ânesse d'origine inconnue ou non constatée et d'un étalon agréé à la monte publique est nommé "Origine Constatée".

■ tout cheval issu des accouplements de type d'équidés différents (selle x trait, selle x poney ou trait x poney) est également nommé "Origine Constatée".

Ces produits disposent comme les autres produits de la monte publique d'un certificat d'origine mais ils ne peuvent être inscrits à la naissance ni à un stud-book ni à un registre. Avant les naissances 2003, ces équidés étaient inscrits au registre du cheval de selle, du poney, du cheval de trait ou de l'âne selon le type d'équidé du père du produit. On constate donc en 2003, des baisses très fortes des équidés appartenant à ces registres, particulièrement chez les poneys :

- moins 29 % pour le registre du cheval de selle
- moins 85 % pour le registre du poney
- moins 37 % pour le registre du cheval de trait
- moins 60 % pour le registre de l'âne

En ce qui concerne, la répartition régionale, aucune modification n'est à noter. La Basse-Normandie reste toujours la première région productrice de chevaux de courses, de selle, de poneys et également d'ânes, avec 20 % des équidés immatriculés en 2003.

L'Auvergne reste la première région pour la production de chevaux de trait. Même si cette région ne possède pas de berceau de race, elle représente toujours la plus importante zone de multiplication d'animaux destinés à la boucherie.

Enfin, la région Poitou-Charentes est la première pour la production de mules, essentiellement des mules Poitevines issues de l'accouplement entre une jument Poitvine mulassière et un baudet du Poitou.

S. DANVY

Répartition des immatriculations 2003 par type d'équidés

Chevaux de courses (Pur Sang et Trotteur)	Chevaux de type Selle	Poneys	Chevaux de type Trait	Anes	Mulets	Origine Constatée	TOTAL
14 669	14 187	3 569	14 720	671	142	4 220	52 178

Les différents types d'encouragements des Haras nationaux

En 2003, environ 11,5 millions d'€ ont été attribués à la filière équine, sans compter les achats des étalons nationaux.

Ces aides se répartissent de la façon suivante (tableau 1)

Une partie est attribuée à des organismes officiels de la filière équine alors que l'autre est versée directement aux particuliers.

I) LES AIDES AUX PARTICULIERS :

Elles interviennent sous différentes formes pour aider à la valorisation de l'élevage ou développement des pratiques équestres.

1. Aides à l'élevage

1.1. les concours de modèle et allures

Ils sont organisés par les Haras nationaux en région et ont l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

■ Mettre en valeur les meilleurs sujets

dans un but de sélection

- Caractériser les reproducteurs selon les objectifs déterminés d'un programme d'élevage
 - Attribuer des qualifications aux reproducteurs, selon les objectifs de race
 - Inciter à la préparation du jeune cheval afin de faciliter sa mise en marché
 - Favoriser les lieux de rencontre des acteurs de la commercialisation
 - Contribuer à la promotion des races
- Certains concours sont co-organisés avec des associations de race agréées.

Dans les régions, on distingue :

les concours réservés aux races de sang et poneys (tableau 2) : 12 701 partants pour 1,2 m € distribués selon la qualité des chevaux tant sur le plan du modèle que des allures et voire dans certains cas de l'aptitude à un type d'utilisation (obstacle, dressage, etc....)

- reproducteurs (7 290 partants) : mâles et pouliches de 2 ans, mâles et pouliches de 3 ans, poulinières suitées ou non.
- chevaux de selle et poneys de 3 ans (4 971 partants avec éventuellement épreuve montée ou attelée). Les meilleures femelles bénéficient d'une surprime de reproduction.
- épreuves de loisirs (440 partants) pour mettre en valeur les qualités d'un équidé destiné à une pratique de l'équitation alliant plaisir et sécurité.

des concours réservés au race de trait et ânes : 23 277 présentations de chevaux ont été enregistrées pour 2 m € distribués.

des concours de reproducteurs (tableau 3) : mâles entiers, pouliches de 1, 2 ou 3 ans, poulinières suitées ou non. Pour les reproducteurs de races de trait et ânes, des primes particulières viennent aider

Tableau 1 : Répartition des principaux encouragements pour l'année 2003

Aide directe à l'élevage		Aide directe à l'équitation		
Particuliers 6 107 679 €	Concours d'élevage SANG	1 183 523 €	Achat de chevaux pour les centres équestres	552 212 €
	Concours d'élevage TRAIT	1 977 454 €	Achat de chevaux pour les haut niveau	21 205 €
	PACE	923 029 €	Primes aux propriétaires de chevaux de sport	292 961 €
	Primes aux naisseurs	1 157 295 €		
Organismes 5 025 098 €	Subventions aux associations (y compris programme d'élevage)	1 561 010 €	Primes aux organisateurs de concours FFE	1 207 432 €
	Primes aux organisateurs de concours SHF	2 257 571 €		
	TOTAL	9 059 882 €	TOTAL	2 073 810 €

les éleveurs pour leur permettre d'assurer la conservation de la race:

- les primes de conservation destinées à inciter les éleveurs à garder à l'élevage les meilleurs produits de la race (tableau 4).

- les primes d'approbation destinées aux étalons de trait et ânes en activité. Le montant maximal de cette prime s'élève à 760 € et dépend du modèle de l'étalon, de son activité, voire de la qualité de sa production.

Des concours d'utilisation (1392 partants) destinés à former le jeune cheval afin de faciliter sa commercialisation. Seuls les chevaux âgés de 2 à 5 ans peuvent bénéficier de cette prime. Son montant maximal s'élève à 230 € pour les 2 et 3 ans et 77 € pour les 4 et 5 ans. Le but de cette aide est d'inciter au débouillage des jeunes sujets.

1.2. La prime d'aptitude à la compétition équestre ou PACE (0,9 m € pour 2048 poulinières concernées)

Tableau 2 : Montant maximum des primes distribuées en concours de modèle et allures de chevaux de sang et poneys

Catégorie	Concours local	Concours régional	Concours national	Concours complémentaire	
Reproducteurs	mâles 2 ans	76 €	76 €	76 €	-
	mâles 3 ans et +	-	184 €	184 €	-
	femelles 2 ans	76 €	76 €	76 €	-
	femelles 3 ans	-	184 €	184 €	-
	poulinières suitées	216 €	216 €	216 €	-
	poulinières non suitées	120 €	120 €	120 €	-
Autres	qualifications loisir	120 €	-	-	-
	Chevaux de selle et poneys de 3 ans	120 €	230 €	380 €	92 €
	Surprime femelle	130 €	-	-	-

Jusqu'en 2003, elle a pour objet d'encourager la mise à la reproduction de jeunes poulinières de qualité produisant dans le stud-book SF (ou facteur de SF), Arabe ou Anglo-arabe. Ces juments doivent:

- avoir été présentée au moins une fois en concours de modèle et allures et jugée d'un modèle suffisant.

- être mise régulièrement à la reproduction (des conditions particulières sont exigées à ce titre)

- elle-même ou sa production ayant obtenu des indices de performances suffisants en compétition équestre. Des points sont attribués selon les indices obtenus. Lorsque la jument a confirmé son aptitude par ses performances ou celles de sa production, elle peut également bénéficier de points par sa mère et/ou ses collatéraux (tableau 5).

- avoir été engagée chaque année en concours de poulinière ou inscrite auprès du haras de sa région pour l'attribution de la PACE

A partir de 2004, les ponettes produisant dans un stud-book poney peuvent bénéficier également de la PACE (les indices retenus pour le calcul des points sont les indices poneys IPO, IPC, IPD ou éventuellement leurs indices "chevaux" corrigés selon la taille du poney: + 8 pour les poney D et + 15 pour les poney C)

1.3. Les primes aux naisseurs (1,2 m €)

Elles ne concernent que les naisseurs de chevaux de sport (3896 chevaux en 2003) Selle Français, Anglo-Arabe, Arabe ou d'une race de trait.

Jusqu'en 2003, ces primes sont gérées selon l'âge du cheval à partir:

- des performances (gains) obtenues en épreuves CSO, CCE, dressage et attelage de la FFE (fédération française d'équitation) ou de la SHF (société hippique française)

- des classements en épreuves internationales sous couleurs étrangères.

Il existe 2 années de décalage par rapport à l'obtention de la performance (performances 2001 pour les primes versées en 2003). Pour bénéficier de cette prime le naisseur doit avoir une activité d'élevage (au moins une naissance déclarée) dans les 5 dernières années incluant l'année des performances donnant droit à la prime.

A partir de 2004, des modifications ont été apportées dans le calcul des primes pour les performances sous couleurs françaises:

- en CSO, CCE et dressage, ce sont les indices de performances qui servent de référence pour l'attribution des primes

- la calcul tient toujours compte de l'âge du cheval mais il favorise davantage les jeunes performers

2. Aides à l'équitation (0,87 m €)

2.1. les achats de chevaux de remonte
Il s'agit de chevaux ou poneys de 3 ans achetés par les Haras nationaux en région. En 2003, 153 chevaux ont été achetés pour être ensuite confiés à des centres équestres de la région.

2.2. achat de chevaux pour le haut niveau.

Dans certaines disciplines comme l'attelage, le concours complet ou la voltige, il est souvent difficile pour un sportif de trouver des chevaux rapidement utilisables.

Le ministère de l'agriculture attribue une aide via les Haras nationaux pour acquérir de tels chevaux et les confier à

des sportifs de haut niveau. En 2003, cette aide a permis l'achat de 2 chevaux de voltige.

23. primes aux propriétaires de chevaux de sport.

Elles constituent une aide directe aux propriétaires.

On distingue 2 types de primes :

les primes la réussite :

Elles sont mises à disposition par le ministère de l'agriculture, de la pêche et des affaires rurales et versées par les Haras nationaux en fonction de la réussite des chevaux (98 chevaux en 2003) lors de concours internationaux et événements majeurs comme les jeux olympiques, championnat du monde, d'Europe...

Parallèlement, une aide est également versée aux propriétaires par la FFE.

Ces aides viennent récompenser des performances qui par leur retentissement mettent en valeur l'élevage français et l'équitation française pour les disciplines CSO, CCE, dressage, attelage, endurance et voltige.

les surprimes ou primes aux chevaux français en épreuves nationales d'attelage, de dressage et d'endurance (concernent les propriétaires de 176 chevaux). Pour l'année 2004, la surprime sera réservée uniquement à l'attelage "Trait".

Tableau 3 : Montant maximum des primes distribuées en concours de modèle et allures de chevaux de trait et ânes

Catégorie	Concours local	
Reproducteurs femelles	1 an	61 €
	2 ans	76 €
	3 ans	184 €
	poulinières suitées	184 €
	poulinières non suitées	76 €
Reproducteurs mâles	1 an	76 €
	2 ans	120 €
	3 ans et plus	244 €

Tableau 4 : Montant maximal des primes de conservation en fonction de la race, du sexe et de l'âge de l'équidé

Races de trait et ânes (sauf Poitevine et Baudet du Poitou)	Mâles	Femelles
1 an	60 €	30 €
2 ans	90 €	60 €
3 ans	120 €	90 €
Races Poitevine, Mulassière et Baudet du Poitou	Mâles	Femelles
1 an	150 €	150 €
2 ans	150 €	150 €
3 ans	150 €	150 €

Tableau 5 : Attribution des points "PACE" selon les indices obtenus par la juments et / ou ses apparentés

Performances de la femelle		Performances des apparentés	
Indices jument	Nombre de points	Un point pour :	
110 à 119	1	la mère de la jument	
120 à 129	2	chaque produit	ISO ou ICC
130 à 139	3	chaque propre frère ou sœur	ou IDR de
140 et plus	4	chaque ensemble de 2 frères ou sœurs utérins	120 et plus

II) LES AIDES AUX ORGANISMES OFFICIELS :

L'ensemble de ces subventions doit permettre d'aider les différents acteurs de la filière cheval à se structurer et/ou accomplir certaines de leurs missions.

1. Les subventions aux associations nationales de race :

2 types d'aides :

■ l'une (0,8 m €) pour permettre aux associations de mettre en place des actions de communication et de valorisation de la race, elle est attribuée en fonction des immatriculations et des cotisations. Les actions engagées peuvent être soutenues jusqu'à 70 % en 2004 (50 % à partir de 2005)

■ L'autre concerne la mise en place des programmes d'élevage (0,6 m €) permettant la sélection des individus de la race au travers un programme clairement défini (races françaises ou servant de réservoir pour la sélection des races françaises)

2. Les subventions aux autres organismes nationaux liés à l'élevage (0,2 m €)

Sont concernées la fédération nationale du cheval (FNC) et les associations de courses.

3. Primes aux organisateurs de concours officiels.

Ces aides du Ministère de l'Agriculture sont versées par les Haras nationaux. Elles ont pour objectif d'encourager les compétitions équestres, en tant que :

- support de la sélection
- facteur de développement de l'utilisation des chevaux et poneys.

Ces encouragements sont attribués aux

sociétés agréées et affiliées à la FFE pour l'organisation de compétitions. Ils sont versés automatiquement sur le compte "organisateur FFE Compet" de cette société par les Haras nationaux, après que l'organisateur a accepté que la FFE se porte fort du reversement de la subvention.

En 2003, les dotations sont fonction de :

- la discipline: pour l'année 2003, sont dotés les organisateurs de concours d'attelage, de CCE, de dressage, d'endurance, de Hunter, de CSO, de voltige, de Horse Ball et de l'équitation Western (les encouragements attribués pour l'organisation de concours de voltige, de Horse Ball ou d'équitation Western, autres que championnat de France ou Internationaux, sont versés directement à la FFE qui les redistribue aux sociétés organisatrices).
- le niveau de l'épreuve (% la dotation, certaines épreuves ne donnant pas droit à dotation).
- le type d'épreuves: sont distinguées les épreuves réservées aux jeunes chevaux

de la SHF et celles de la FFE. Les 2/3 des aides vont à l'organisation de concours SHF pour les jeunes chevaux.

Pour 2004, une simplification des procédures a été mise en place pour le calcul de la subvention aux organisateurs d'épreuves FFE. Les subventions ne représentent plus un pourcentage de la dotation mais il s'agit d'aides forfaitaires au concours dont le niveau est évalué par certaines épreuves dites "génératrices de subventions" qui ont du être annoncées au calendrier de début d'année.

4. Autres subventions

D'autres subventions sont également attribuées à des organismes officiels dans le cadre de conventions pour les aider dans l'organisation et la mise en place de certaines de leurs missions: l'institut national de recherche agronomique (INRA) pour le calcul des indices, l'association nationale du poney français de selle pour l'organisation du "cycle classique poney", l'école nationale d'équita-

tion (ENE) pour l'achat de chevaux...

L'ensemble de ces encouragements est distribué par les Haras nationaux. Certains, dits "barémés", sont gérés par les Haras nationaux sur directive du Ministère de l'Agriculture, de la pêche et des affaires rurales, c'est le cas des primes aux organisateurs de concours FFE et SHF, des primes aux propriétaires ainsi que des achats de chevaux de haut niveau. Les autres relèvent de règlements votés en conseil d'administration des Haras nationaux.

Un grand chantier de réorientation des encouragements va s'ouvrir cet automne, afin d'en accroître l'efficacité. L'appui aux programmes d'élevage des différentes races, le maintien d'un système cohérent de collecte de l'information et de son traitement ainsi que la préparation à la mise en marché en constituent les principaux objectifs.

S. DANVY & J-L. DANVY

Les chiffres du commerce extérieur en 2003

Les échanges extérieurs de chevaux en France se sont élevés en 2003 à 45 milliers de tonnes équivalent carcasse représentant une valeur de 170 millions d'euros (tableau 1).

Le marché est constitué de deux grandes familles de produits: Les "Animaux vivants" qui représentent moins de 30 % des échanges en valeur, et les "Viandes".

Globalement, la France importe plus de deux fois plus de chevaux qu'elle n'en exporte (graphique 1)

Le déficit de la balance commerciale est de 17400 tonnes, soit environ 60 millions d'euros en 2003 (tableau 1).

L'analyse par produit montre que la France est excédentaire de plus de 4000 têtes sur les chevaux vivants (tableau 2) mais nettement déficitaire (19000 tonnes équivalent carcasse) sur la viande (tableau 3). Il faut également noter que la valeur unitaire des chevaux vivants exportés est sensiblement inférieure à celle des chevaux importés (1790 € contre 2300 €).

Graphique 1 : Le commerce extérieur de chevaux

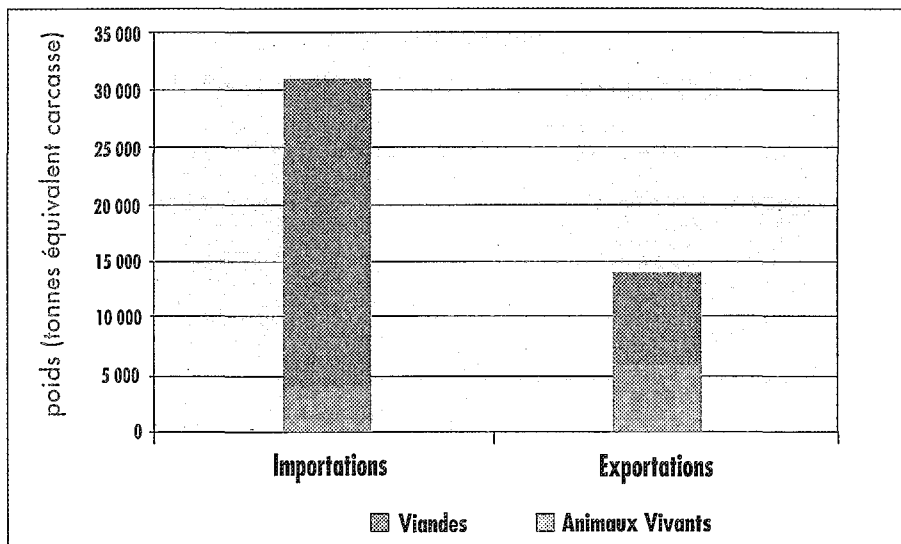


Tableau 1 : Commerce extérieur de chevaux en 2003

Vifs + viandes	Montant (t€)	Poids (tqc)
Importations	115 383	31 212
Exportations	55 322	13 811
Balance	-60 061	-17 401